



**X A I N T R I E
V A L ' D O R D O G N E**

ADMINISTRATION

**Conseil Communautaire
Séance du 11 mars 2021
Saint-Privat**

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Séance du 11 mars 2021 à Saint-Privat

DATE DE LA CONVOCATION : 5 mars 2021

NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	48	- POUR	
- de Présents	43	- CONTRE	0
- de Représentés	3	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	46		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	FERRACCI Dominique	MOULIN Philippe
BARDI Nicole	FORETNEGRE Alain	NACRY Marie-Christine
BEYNEL Joël	GASQUET Jean-François	PARDOUX Stéphane
BITARELLE René	GRÉGOIRE Daniel	POUJADE André
BRIANÇON Laurence	JEAN Lionel	REYNIER Annie
BRIGOULET Jean-Marie	JOANNY Agnès	RIGAL Christian
CARMIER Camille	LAJOINIE Géraldine	ROUANNE Hervé
CHASTAINGT France	LEYGNAC Jean-Claude	SALLARD Jean-Basile
CLAVIÈRE Aline	LHERM Michel	STEFANINI MEYRIGNAC Odile (suppléante)
CLAVIÈRE Hervé	LONGOUR Laurent	TEULIÈRE Jean-Michel
DABERTRAND Jean	LUDIER Stéphane	TRASSOUDAIN Bernard
DA FONSECA Thierry	MEILHAC Sébastien	TURQUET Jean-Claude
DUCHAMP Sébastien	MIGNARD Sophie	VAN NIEUWENHUYSE Régis
DUCROS Mireille	MOISSON Albert	
DUMAS Laurence	MONTALTI Fabienne	

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Jean-Pierre LASSERRE représenté par M. Jean-Michel TEULIÈRE
Mme Martine LAVERGNE représentée par Mme Laurence DUMAS
M. Patrick REYNÈS représenté par M. Sébastien DUCHAMP

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

Mme Nathalie GALEWSKI - M. René PEYRICAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France CHASTAINGT

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et informe qu'à la fin de la réunion, elle ne manquera pas de lire un poème de M. Jean PESTOURIE, elle dresse ensuite la liste des présents et absents.

Madame BARDI soumet le dernier compte rendu du Conseil Communautaire du 4 février à l'approbation des membres du Conseil communautaire, aucune modification n'étant apportée, il est adopté à l'unanimité et nomme la secrétaire de séance : Mme France CHASTAINGT.

Madame BARDI, informe les membres du compte-rendu des décisions prises en Bureau Communautaire.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-035 du 9 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, Madame la Présidente doit rendre compte auprès du Conseil Communautaire des actes pris en vertu des délégations qui ont été consenties au Bureau Communautaire. Ainsi, les décisions suivantes ont été prises.

Opération	Partenaires sollicités	Coût de l'opération HT	Subventions sollicitées	Date de la décision
<i>Construction du Centre d'Incendie et de Secours du secteur d'Argentat-sur-Dordogne</i>	État	1 058 103,95 €	200 000 €	19/02/2021
<i>Acquisition de solutions informatiques et recours aux technologies de l'information et de la communication</i>	État	15 000 €	6 000 €	19/02/2021
<i>Consolider et renforcer l'offre d'animation en augmentant la créativité et le travail en réseau</i>	Leader	69 000 €	55 200 €	19/02/2021
<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage - site des Tours de Merle</i>	Conseil Départemental (partie MH) 50 %	9 645 €	4 177,50 €	19/02/2021
	Conseil Départemental (partie abords MH) 80 %		1 032,00 €	
	DRAC		4 177,50 €	
<i>Maison de santé pluridisciplinaire de Saint-Privat</i>	Feader	830 000 €	389 500 €	19/02/2021
	État		150 000 €	
	Conseil Régional		124 500 €	

Mme BARDI Nicole informe qu'il n'y a plus de participation du Département concernant la subvention de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Saint-Privat car il y a eu une augmentation du FEADER, suite à une réorientation des crédits Région Limousin, subvention totale donc à 80%.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à **M. Jean-Michel TEULIERE, Vice-Président délégué à la Transition Écologique et à la communication**, qui informe l'assemblée que ce soir, doit être pris une délibération concernant une compétence de plus à rajouter au panel de celles déjà inscrites à XV'D, un moment fort de la mandature, à savoir la compétence mobilité. Il est donc demandé à l'intercommunalité de se positionner, de savoir si l'on prend cette compétence ou si on laisse celle-ci à l'autorité qui la gère d'ores et déjà, à savoir la Région. C'est un dossier particulièrement technique, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne a eu la chance d'être accompagnée dans cette expertise par le bureau d'études ITER, diligenté par l'ADEME (l'Agence pour la transition Écologique). Plusieurs réunions ont permis à la commission « transition écologique » de comprendre plus aisément les contours de cette compétence engageante. C'est donc la commission « Transition Écologique » qui a piloté cette réflexion, mais il informe qu'il a eu le plaisir de partager ce temps-là avec d'autres vice-présidents, notamment M. Camille CARMIER, délégué à l'aménagement du territoire, M. Sébastien DUCHAMP, délégué à l'attractivité du territoire, qui était particulièrement présent, ainsi que M. Philippe MOULIN, en charge de la mobilité douce et de la Présidente qui a assisté à tous ces débats techniques.

Après un sondage réalisé en Conférence des Maires, après plusieurs réunions de la commission Transition Écologique, il a été ressenti l'adhésion de la part d'une grande majorité des maires.

M. Jean-Michel TEULIÈRE présente brièvement un petit résumé, qui se veut pédagogique, concernant cette loi « Mobilité ».

La loi LOM, « Loi d'Orientation des Mobilités » concerne tous les déplacements sur notre territoire, déplacements des populations dans le cadre d'une démarche de service public. Demain, en effet si l'interco récupère cette compétence, elle devra s'attacher, autant que faire se peut, à permettre une meilleure mobilité de la part des gens qui travaillent, des gens qui viennent en vacances mais également vis-à-vis de nos jeunes qui ont besoin de circuler sur ce territoire ou pour les plus âgés de nos concitoyens, qui sont d'ailleurs, déjà pris en charge dans le cadre de la politique du CIAS permettant à des personnes dites âgées ou handicapées de pouvoir circuler, à un tarif privilégié, en taxi, le CIAS prenant en charge une partie du coût de ces déplacements. Il faut comprendre que cette mobilité, dans cette compétence, va s'exercer au sein de notre territoire intercommunal. Il n'est pas question de réfléchir sur les lignes TGV qui passent près de notre territoire, ni des autoroutes qui quadrillent ce territoire, mais il est demandé de réfléchir à une problématique qui est commune à tous les territoires ruraux. On se rend compte aujourd'hui que tout le monde a besoin d'un véhicule, mais qu'un véhicule à tous les étages n'est pas forcément une bonne chose, et que pour les personnes modestes, les personnes qui n'ont pas le permis, ou les personnes âgées, cela devient vite pénalisant. Il faut trouver des alternatives à ces déplacements.

Cette mobilité n'est pas que intra-communautaire, cela permettrait, par exemple, à des gens de Rilhac Xaintrie, de se rendre à la foire de Pleaux, grâce à l'intervention publique menée par l'interco, on pourrait également proposer à des personnes de Bassignac le Bas, de se rendre du côté de Beaulieu, de Biars-sur-Cère, du côté où se situe l'activité économique, afin de pouvoir s'y rendre pour travailler ou aller faire leurs courses. C'est une politique ambitieuse, qui va demander des moyens.

La prise de compétence sera à prendre avant le 31 mars, chaque conseil municipal devra délibérer, dans un délai de 3 mois.

M. Jean-Michel TEULIÈRE ajoute qu'au sein de la commission Transition Écologique, il y a quantité d'élus municipaux qui sont compétents pour avoir assisté à plusieurs réunions sur ce sujet et il invite les membres du Conseil Communautaire à prendre leur attache.

Aujourd'hui cette compétence « Mobilité » est exercée par la Région, les trains régionaux qui circulent en périphérie du territoire, le transport scolaire, les navettes de bus, sont assurés par la Région. Demain Xaintrie Val' Dordogne pourrait dans le cadre d'une « AOM » (Autorité d'Organisation des Mobilités), devenir pilote de cette compétence. Pourquoi cette loi d'orientation des mobilités ?

M. TEULIÈRE informe que cela permettrait une mobilité intra-communautaire dans le périmètre de notre territoire mais également, un peu plus étendu, pour tous au plus près du Territoire. Demain, si on laisse cette compétence à la Région, on pourra évidemment faire force de propositions, mais il est évident que dès lors que nous avons cette compétence, c'est nous qui l'exerçons et nous serons plus souverains et maîtres de notre sort, en quelque sorte.

Deux objectifs, éditer nationalement, permettre aux territoires ruraux de pouvoir au plus près du coût humain, permettre la mobilité à ses administrés, mais Il y a également des enjeux autour, de la transition écologique, le fameux dérèglement climatique, le réchauffement planétaire qui devront concourir à ce qu'il y ait moins de voitures qui circulent sur le territoire, les objectifs nationaux clairement édités, 37% de moins d'émission de CO2 dès 2030, la fin des moteurs diesel d'ici 2040, c'est une ligne et un objectif provenant du gouvernement. Cette loi vient organiser tout cela au niveau national, au travers des régions, et des intercommunalités.

Organiser des services de transport public, cela peut être des services réguliers, mais aussi des services à la demande. Dès lors que l'on parle de mobilité, de lignes régulières, on peut imaginer qu'au lieu de voir ces immenses bus de lignes régulières à vide, connaissant notre territoire mieux que la région, on pourrait envisager de faire descendre les personnes des deux plateaux, par exemple pour venir à la foire d'Argentat, on pourrait également envisager d'amener les samedis, les jeunes au sport, aux activités culturelles. Il s'agirait de téléphoner 24 heures avant à l'intercommunalité, cela sera certainement plus difficile de mettre en place un tel service à l'échelon régional, mais pourquoi pas par le biais d'une plateforme, en disant demain j'ai un besoin particulier, pourriez-vous passer le long de cette ligne pour m'amener à Argentat. Il s'agirait donc d'un transport à la demande.

Organiser ou contribuer au développement de mode alternatifs, c'est aussi le but de cette loi, c'est-à-dire, favoriser les mobilités douces, dites « passives » comme le vélo, le vélibus et mobilités « actives », qui consistent à utiliser notre force physique. Nous devons répondre à ces attentes.

Mobilités partagées, c'est également favoriser autant se faire que peut, les systèmes de mobilités existantes et partager comme le covoiturage, auto-partage, partager son véhicule mais aussi des véhicules publics, et la mobilité solidaire correspond à la mobilité des personnes âgées ou handicapées, ce service étant déjà actif et géré par le CIAS. On pourrait récupérer cette compétence et la consolider. Ce qui pourrait être mis en place à l'échelle des communes, pour en avoir discuté avec M. le Maire de Saint-Privat, car il y a déjà un ramassage scolaire qui organise une navette pour se rendre au marché de Saint-Privat. Demain M. le Maire pourrait étendre cette possibilité aux communes limitrophes de Saint-Privat, évidemment cela représenterait un coût, mais si demain nous actons cette compétence Mobilité, cela sera à l'intercommunalité de gérer cela, avec un peu de transfert de charges.

Positionnement des transferts des services, cette compétence est une compétence de services, ce n'est pas une compétence d'investissement, ni d'équipement, on va rien construire...

Nous avons mis de côté le transport scolaire, l'idée c'est de le laisser à la région. C'est une marche un peu trop compliquée dans un premier temps. Les personnes qui ont travaillé aux côtés de M. Camille Carmier, sur l'aménagement du territoire, sur le SCOT, le PLUiH, ont un peu figé le fait que les écoles de notre territoire ne devront pas être à plus de 20 minutes du foyer familial.

Qu'est-ce que nous pourrions prendre sur XV'D, on pourrait prendre, c'est un choix, ce n'est pas imposé, on pourrait prendre l'autopartage des véhicules publics, on achète un parc de véhicules, qui sont éventuellement sponsorisés par des entreprises, et on met une plateforme qui permet de partager les véhicules pour pouvoir se déplacer sur le territoire, un petit parc avec un véhicule sur Saint-Privat, un autre sur Mercoeur, un autre sur Argentat, pourquoi pas électrique, voir avec EDF ce qu'il pourrait nous proposer, des véhicules que l'on pourrait partager moyennant finances. Autre possibilité, des lignes de covoiturage, cela existe déjà, chacun s'organise dans son coin via une plateforme payante, mais on peut aussi imaginer cela. Des navettes urbaines pourquoi pas estivales, qui irait d'un point A à un point B, en s'arrêtant pour prendre des usagers. Nous avons évoqué également, avec les maires d'Albussac et de Saint-Chamant, la possibilité d'une navette qui desservirait les cascades de Murel, cela éviterait la souricière des camping-cars et on pourrait en limiter l'accès. Cette mobilité à caractère touristique pourrait-être assumée par l'intercommunalité mais aussi par la compétence tourisme.

La location et la subvention pour les vélos à assistance électrique, on peut inciter les personnes à aller travailler en vélo électrique, moyennant une participation.

Dans un premier temps, on peut prendre cette compétence et ensuite, selon nos besoins mettre en place l'outil.

Les lignes régulières sont les lignes qui rythment le territoire, à jour fixe.

Aucun de ces services n'est obligatoire.

Question finances, si l'on voudrait exercer modestement cette compétence, offrir les services de mobilité sur notre territoire, selon l'expertise menée par le cabinet ITER, cela serait de l'ordre de 6€ à 10€ par habitant. Projet plus ambitieux, intégrant d'autres types d'offres de mobilité, à moyen terme serait de 10€ à 15€ par habitant et si l'on désire le maximum de possibilités, le chiffre atteindrait la somme de 15€ à 25€ par habitant.

Ces coûts sont estimés hors gestion des transports scolaires.

La loi nous oblige à créer un comité de partenaires (employeurs –professionnels du transport-entreprises-usagers) qui doit se réunir à minima, une fois par an pour discuter des questions liées à la mobilité, c'est la seule obligation inhérente à cette compétence LOM.

En revanche, si l'on désire mettre de l'ambition dans cette compétence mobilité, nous avons la possibilité de lever un impôt, cet impôt se nomme « versement mobilité », c'est un impôt qui sera prélevé directement par l'URSSAF, sur la masse salariale des entreprises de + de 11 salariés, cela représente environ 1200 salariés sur le territoire, à un taux maximum de 0.60 %, ce qui représente une somme de 134 000 € à 200 000 €. Si on prélève cet impôt, il faut qu'il y ait au moins une ligne régulière, pour ce faire, il faut envisager un poste de technicien qui pourra gérer, organiser cette compétence mobilité.

Si oui, on s'assoit sur les financements régionaux car la région nous demandera de nous débrouiller avec la somme de cet impôt mobilité, sauf si l'on a l'intention d'irriguer un peu l'extérieur de notre territoire, si nous avons des lignes plus longues qui concernent à la fois le Cantal, ou le midi corrézien, on pourrait obtenir une subvention, mais pour le reste en intra-communautaire, on ne pourra prétendre à aucune subvention, on peut également prétendre à quelques aides de l'État, des appels d'offre, des dispositifs de soutien État.

Sinon, si nous ne prenons pas cette compétence, nous ne bénéficierons pas du versement mobilité, les entreprises du territoire ne participeront pas et nous nous débrouillerons avec la Région, pour essayer de trouver des solutions avec une Région qui sera peut-être attentive, mais nous sommes de plus en plus loin de la Région. Ce bouquet « mobilité » a été estimé sur notre territoire, 46 000 €.

Il faut relever que nous serons dans une certaine forme d'incertitude pour les territoires qui ne seront pas AOM, nous ne savons pas si nous pourrions bénéficier dans les années à venir d'aides de l'extérieur si c'est la région qui pilote, alors que nous avons l'assurance de l'autre côté. Si nous sommes AOM, on aura toujours les prérogatives de solliciter des financements extérieurs.

Le dossier technique du cabinet ITER, sera adressé à tous les élus communautaires, aux maires, et M. TEULIÈRE invite chacun à en prendre connaissance.

Mme la Présidente alerte les membres de l'assemblée, qu'il revient au Conseil Communautaire de décider de prendre ou pas cette compétence ce soir et rappelle que les débats qui ont eu lieu en conférence des maires étaient favorables à la prise de cette compétence Mobilité. Il faut souligner que si nous prenons cette compétence, nous pourrions participer à la table des réunions sur la mobilité à la Région, c'est-à-dire être acteurs de cette compétence. On pourra mettre en œuvre des actions, petit à petit, pour nos administrés, des actions qui ne coûteront pas forcément chères, mais qui peuvent rendre un service important. Elle précise que la prise de compétence n'implique pas nécessairement son exercice immédiat.

M. Camille CARMIER, expose que d'autres communes ont déjà pris des initiatives en ce domaine, telle la commune de Servières le Château, Hauteffage, Saint-Cirgues la Loutre, Saint Geniez Ô Merle, si la communauté de commune acte cette compétence, cela permettra de mutualiser ces services et surtout de rentabiliser le service, aussi bien pour se rendre dans les foires d'Argentat ou de Saint Privat.

M. Jean-Basile SALLARD, se souvient que dans un passé pas si lointain, lorsqu'il y avait moins de véhicules, il y avait déjà un système de transport pour se rendre aux foires. Il informe également que la communauté d'agglomération de Brive est en train de prendre la compétence mobilité pour les transports scolaires.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « MOBILITE » A XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5211-5,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM),

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'accompagnement du bureau d'études ITER,

Vu l'avis favorable du 18 février 2021 de la commission « Transition Ecologique »

Vu l'avis favorable du 25 février 2021 de la Conférence des Maires,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) vise à permettre la mise en place d'un cadre de gouvernance renouvelé en matière de mobilité. Elle a ainsi pour objectif de couvrir la totalité du territoire national d'AOM, dans l'objectif de supprimer les « zones blanches » de mobilité. Ce renouvelé s'appuie sur deux niveaux de collectivités :

- la Région, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- l'intercommunalité, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire

Il appartient aux communautés de communes de se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur la prise de compétence mobilité au 1^{er} juillet 2021. En cas de refus, c'est la Région qui deviendra seule AOM sur le territoire de la communauté. Aussi, et quel que soit le territoire, au 1^{er} juillet 2021, les communes ne pourront plus être AOM.

La politique d'accueil des nouveaux arrivants et le SCoT en cours d'élaboration pointent la problématique de la mobilité sur le territoire communautaire. Le désenclavement des habitants, en leur proposant de nouvelles alternatives à l'autosolisme, ou encore la maîtrise de l'impact des déplacements, afin de réduire la consommation énergétique, constituent de réels enjeux.

C'est la raison pour laquelle la communauté de communes s'est engagée dans une réflexion approfondie sur cette prise de compétence. Elle a ainsi bénéficié de l'accompagnement du bureau d'études ITER entre novembre 2020 et février 2021. L'étude, entièrement financée par l'ADEME, a permis de dégager les actions que la communauté de communes pourrait réaliser au regard de ses caractéristiques (TAD, services réguliers les jours de marchés, ...), et a permis de les évaluer financièrement. Ces travaux, menés en commission Transition Ecologique, ont ainsi été présentés en Conférence des Maires le 25 février dernier.

L'étude a mis en lumière l'occasion de réfléchir et déployer à terme des actions de mobilités dans un cadre sécurisé et fédéré avec les acteurs locaux (entreprises, usagers, associations...) au sein des comités de partenaires, et concerté dans le cadre des bassins de mobilité.

La prise de compétence consiste donc, pour Xaintrie Val' Dordogne, d'offrir la possibilité de mettre en place une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local, en complémentarité et articulé avec l'offre régionale. Ceci passera par la création d'un Comité des Partenaires associant institutions, usagers, entreprises, ... qui participera à la définition d'un plan d'action. Ce Comité se réunira à minima une fois par an, et autant de fois que nécessaire.

Aussi, sur le territoire de la communauté de communes, deux types de services coexisteront :

- des services situés intégralement dans le ressort territorial de la communauté de communes
 - ❖ pour ceux déjà organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine à la date de prise de compétence par l'AOM, l'EPCI peut demander à l'organiser s'il le souhaite. La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne est d'autant moins concernée par cette hypothèse qu'elle prescrit une continuité de gestion régionale des services de transport scolaire.
 - ❖ pour tout nouveau service situé à l'intérieur du ressort territorial, c'est à la communauté de communes de l'organiser.
- des services qui traversent le ressort territorial de la communauté de communes que seule la Région Nouvelle-Aquitaine est compétente pour organiser et qu'elle continuera à exploiter selon sa stratégie de mobilité en tant qu'AOM régionale.

Par ailleurs, prendre la compétence « mobilité » au 1^{er} juillet 2021 n'oblige pas à ce qu'un service de mobilité soit organisé dès cette date. La définition des actions se fera selon le rythme impulsé par la gouvernance de la communauté de communes, appuyé par le Comité de Partenaires.

Des financements aux actions développées par la communauté de communes pourront être mobilisés. Outre les traditionnelles réponses aux appels à projets dédiés à la mobilité, la communauté de communes aura la possibilité soit de financer ces services par son budget général, soit d'instaurer, en cas de création d'un service régulier, le Versement Mobilité (VM) prélevé auprès des entreprises de 11 salariés et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire décide de doter la communauté de communes de la compétence d'organisation de la mobilité, au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code à la communauté de communes, conformément au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Article 2 : Le Conseil Communautaire précise qu'il n'émet pas de demande de se substituer à la Région pour l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial. La Région reste donc responsable de l'exécution de ces services, conformément à l'article L. 3111-5 du code des transports, modifié par le I, 24° de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Article 3 : Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de notifier la présente délibération aux communes qui, en vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification des statuts.

Article 4 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente, en cas d'accord à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux, à demander à Madame la Préfète, de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.

RESULTAT DU VOTE

45 POUR – 1 ABSTENTION

M. Jean-Michel TEULIÈRE, informe qu'en bureau a été évoqué, dans le sillage de cette compétence mobilité, le problème concernant la ligne de chemin de fer qui passe au cœur des gorges de la Cère, la ligne Aurillac/Brive, ce TER qui sillonne les gorges de la Cère, samedi dernier il y avait une manifestation à Bretenoux pour soutenir cette petite ligne qui est en sursis en permanence, si l'on peut sourire sur le peu d'usagers qui emprunte cette ligne. Il faut savoir quand même que c'est la seule ligne qui permet aux habitants de ce territoire de rejoindre Toulouse ou Paris. Il y a un bassin important au niveau économique sur Biars-sur-Cère, on peut regretter qu'aujourd'hui il n'y a plus de fret, mais il est fort probable que dans les années à venir, on obligera certaines entreprises à revenir au fret des marchandises et ainsi réduire le nombre de camions sur les routes. M. Jean-Marie TEULIÈRE, propose donc de voter une motion symbolique qui sera soutenue également par nos voisins midi-corréziens.

MOTION – MAINTIEN D'UN SERVICE FERROVIAIRE DE QUALITÉ SUR LA LIGNE BRIVE-AURILLAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La ligne ferroviaire d'Aurillac à Brive fait partie de ces petites lignes à l'avenir incertain qui desservent des territoires peu peuplés. Pour Xaintrie-Val-Dordogne, cette ligne est essentielle et participe fortement au désenclavement de cette partie du Massif-Central. En matière d'aménagement du territoire elle répond à un vrai besoin de mobilité et de service public. Ce train "du quotidien" profite principalement aux habitants de l'ancien canton de Mercœur, qui grâce à l'arrêt à Laroquebrou ou Biars, peuvent rejoindre la ligne Paris-Orléans-Toulouse.

Nous regrettons que la situation de cet axe ferroviaire secondaire, à cheval sur trois régions (Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine), ne facilite pas sa gestion.

Actuellement, les circulations visent moins de cinq trains par jour et par sens pour relier Brive et Aurillac en 1 heure 50.

Le remplissage des trains dépend de la qualité des dessertes proposées. Or, le recours fréquent à des cars (qui pallient l'absence de trains dû à la réalisation de travaux) et des correspondances qui ne sont pas toujours assurées avec de grandes lignes (Brive-Paris notamment) dégradent la qualité du service rendu.

De plus, un pôle industriel important existe toujours sur le bassin économique de Biars-sur-Cère (Sté Andros, Pierrot gourmand...), et il est essentiel de pouvoir maintenir une possibilité de fret sur cet axe existant.

Il est important pour le territoire de réaffirmer son attachement à cette ligne ferroviaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve cette motion.

RESULTAT DU VOTE

UNANIMITÉ

M. Daniel GRÉGOIRE, Vice-Président, en charge de l'Environnement, explique que ce programme (PLPDMA) devait être pris depuis 2012, la loi l'a imposée. En 2015 il a été initié sur le territoire. Le souci étant que si nous n'adhérons pas à ce programme, nous n'aurons pas d'aide de l'ADEME. Il faut absolument que nous approuvions ce programme afin de pouvoir bénéficier d'autres aides.

LANCEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

L'évolution des modes de consommation a conduit au doublement de la production de déchets des ménages en cinquante ans. Les collectivités responsables de la gestion de ces déchets ont dû s'adapter à ces nouveaux apports non seulement plus volumineux mais aussi plus complexes à traiter, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas » : tel est l'enjeu de la prévention des déchets. Il implique pour les collectivités de passer de réponses techniques curatives (la collecte et le traitement des déchets) à la mise en place d'une nouvelle dynamique de territoire « pour agir en amont ». La prévention des déchets correspond en effet à l'ensemble des actions permettant de réduire la production de déchets et de réemployer les biens de consommation pour éviter de les jeter : achats responsables, compostage domestique, orientation des produits en fin d'usage vers la réparation ou les filières de réutilisation, etc.

Le contexte réglementaire actuel relaye cette notion et contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans les modes de gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et française, au travers notamment de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de la Feuille de route économie circulaire publiée le 23 avril 2018.

Avec le développement des collectes sélectives, les habitants ont montré leur capacité à adopter de nouveaux comportements vis-à-vis de leurs déchets. Ils sont prêts aujourd'hui à franchir une nouvelle étape, celle de faire évoluer leur façon de consommer.

La communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne est consciente de ces enjeux et souhaite ainsi poursuivre sa politique environnementale volontariste, en améliorant année après année le service aux usagers afin de leur permettre d'évoluer dans un cadre plus respectueux de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, le territoire s'est emparé de cet enjeu en favorisant le développement du compostage individuel grâce à la promotion de cette pratique par la vente de composteur à tarif préférentiel.

C'est dans ce contexte que Xaintrie Val' Dordogne souhaite structurer sa démarche avec l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce document de planification territoriale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Le PLPDMA doit être compatible avec le Programme national de prévention des déchets (PNPD) et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). L'objectif de réduction des déchets du PLPDMA devra notamment être défini en fonction de ces documents de programmation et de planification.

L'élaboration du PLPDMA comporte 4 grandes étapes :

1. Organisation de la gouvernance
2. Diagnostic du territoire et définition des objectifs
3. Élaboration du programme d'actions en concertation
4. Consultation du public et adoption du PLPDMA

Le PLPDMA étant obligatoire depuis 2012, Xaintrie Val' Dordogne ne peut prétendre à des financements extérieurs spécifique pour cette phase d'élaboration. La mise en œuvre d'actions spécifiques pourra être financée par des partenaires institutionnels au fil de l'eau. C'est le cas par exemple de la gestion des biodéchets qui est ciblée par des aides de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'élaboration du PLPDMA s'échelonnera sur toute l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer tous les actes afférents à cette affaire.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

Mme la Présidente, évoque la prochaine délibération concernant la charte des « Villages accueillants ». Elle fait part aux membres du conseil communautaire qu'en 2018, la communauté de communes avait répondu à un appel à projet, intitulé « MASSIF CENTRAL », et avait été retenue. Elle explique que cette semaine a eu lieu une réunion avec les divers intervenants, pour présenter tout le travail effectué depuis 2018. Une traduction sur le terrain s'impose maintenant pour faire avancer cet ambitieux projet.

Mme Sophie MIGNARD, en charge de l'accueil des nouveaux arrivants, prend la parole pour présenter cette délibération. Elle explique que nous sommes dans un besoin de reconquête démographique et qu'il est vital pour notre territoire de mettre en œuvre des politiques volontaristes pour son repeuplement, et c'est ce qui est proposé dans cette politique de l'accueil des nouveaux arrivants. Des réunions ont eu lieu à plusieurs reprises, la commission s'est déjà réunie deux fois, il y a eu également une réunion des secrétaires de mairies, afin de les impliquer dans cette politique d'accueil des nouveaux arrivants. Les premiers maillons de cette politique d'accueil étant les secrétaires de mairies. Donc trois réunions ont eu lieu, et ce projet a déjà été présenté lors de la conférence des maires. Des documents ont été transmis à tous les conseillers communautaires afin d'expliquer comment faire pour devenir « villages accueillants », en quoi consiste la charte des villages accueillants, quels sont les engagements des villages et des ambassadeurs. Pour les outils, il a été porté à la connaissance des élus d'un nouveau site web, se nommant « mavienxaintrie.com ». Ce site, répertorie toute la stratégie de communication de l'accueil des nouveaux arrivants qui est basée sur ce site web, qui permet de mettre en avant tous les villages d'XV'D, les opportunités d'activités, et les atouts du territoire. Comme outil, il y a un guichet unique avec une chargée d'accueil des nouvelles populations, Sandy CREUSET, qui assure notamment, le primo accueil des candidats à l'installation et l'accompagnement économique, qui assure la coordination du réseau d'ambassadeurs des villages accueillants, puisque chaque

commune, qui le désire devra mettre en place un réseau d'ambassadeurs, qui va être en charge de l'accueil et de l'information des nouveaux habitants et des candidats à l'installation. Ces ambassadeurs pourront être un groupe de 2, 3, 4 personnes, il faudra nommer un chef de pont qui soit le moteur de cet accueil des nouveaux arrivants. Il sera demandé à ces ambassadeurs de transmettre et de mettre à jour des informations à l'attention du guichet unique puisque pour accueillir des nouveaux arrivants, il faut que l'on soit informé des locaux qui soient disponibles dans les communes, des logements vacants, des recherches d'emploi, des places dans les écoles. Il y a beaucoup d'informations que les secrétaires de mairies, ou les ambassadeurs ou même les conseillers communautaires devront faire remonter à Sandy CREUSET, afin qu'elle puisse actualiser toutes ces informations, concernant les fiches d'identité des communes et surtout qu'elle soit en mesure de mieux informer les nouveaux arrivants. Sophie MIGNARD, explique qu'il sera demandé aux communes d'adopter et de signer une charte au sein des conseils municipaux. Quels sont vos engagements ? Aujourd'hui on vous demande de délibérer sur une adhésion à la présente charte du village accueil, il vous sera demandé de proposer des actions concrètes, deux ou trois, des mesures incitatives à destination des nouveaux arrivants dans les 6 mois suivants la délibération. Il sera demandé également d'organiser un moment convivial dédié à l'accueil des nouveaux arrivants. Une liste des nouveaux arrivants devra être adressée une fois par an à la communauté de communes (nom, prénom, adresse...), mettre à jour les informations relatives à la commune une fois par an, via la fiche identité villages, relayer les informations sur la thématique accueil transmise par la Com. Com via les canaux de communication propre à la commune, les affichages, les flyers, mailing, site internet. Il vous sera demandé d'organiser une réunion annuelle, du groupe local d'ambassadeurs de la commune, ce sera peut-être une réunion qui pourrait se faire avec d'autres villages accueillants, pour échanger les idées ou faire des bilans communs.

Mme Sophie MIGNARD, demande aux membres du Conseil Communautaire, s'il y a des questions concernant donc l'accueil des nouveaux arrivants, s'il y a des inquiétudes, s'il sera aisé de trouver des ambassadeurs dans chaque commune. Elle réaffirme l'importance de cette mission, l'ambition d'augmenter la population, on se rend bien compte que dans nos communes, on voit arriver de nouvelles familles, de jeunes retraités ou autres. Elle demande à l'assemblée s'il y a adhésion concernant cette politique d'accueil, s'il y a une véritable volonté de mieux accueillir, si les communes sont partie prenante.

M. Philippe MOULIN, informe qu'il existe une association à Saint-Privat, une association qui animait l'accueil des nouveaux arrivants et ces derniers y trouvaient vraiment leur compte. Il pense que c'est une excellente idée.

Mme la Présidente soumet l'idée qu'il peut y avoir des ponts entre les communes, entre les ambassadeurs. Elle souligne que beaucoup d'actions sont déjà faites au niveau des communes, sans avoir attendu un écrit, elle pense que c'est important de l'écrire afin de fédérer les personnes, qui peuvent déjà être dans des associations, ce n'est pas réservé aux élus, ce peut être également des nouveaux arrivants qui sont très actifs sur ce sujet. Il est important d'animer cette politique d'accueil des nouveaux arrivants. Elle rappelle que sur le site des nouveaux arrivants, chaque commune est identifiée, mais pour que chaque commune soit attractive, il faut absolument faire remonter les informations afin que Sandra PAIR, chargée de communication et du marketing, puisse compléter le site, ajouter des jolies photos, des informations sur les commerces, sur les associations... C'est important pour que le site vive... Cela demande un peu de travail, surtout au début, mais cela peut être très intéressant pour la commune.

M. Camille CARMIER, explique qu'en ce qui concerne l'aspect démographique de notre territoire, nous avons tout intérêt à bien accueillir les nouveaux arrivants, qu'ils se sentent bien pour leur donner envie de rester et de faire venir également d'autres familles. Il s'agit parfois de personnes qui ont déjà travaillé toute une partie de leur vie, car de nos jours il est rare de faire toute sa

carrière dans la même entreprise, et qui aspirent à changer de vie. Il s'agit d'un accueil qui peut être aussi bien de trouver un logement ou aussi un accueil économique, en les aidant à trouver un emploi ici.

M. LEYGNAC, informe que le département a lancé toute une campagne d'attractivité sur le territoire de la Corrèze, 5000 personnes ont répondu à un appel, 300 dossiers sont traités en ce moment, il y a des demandes de médecins, de différents corps de métiers, et en lien avec notre projet la conciergerie qui consistera à accompagner chaque nouvel arrivant en ce qui concerne son adaptation, son emploi ou celui également de sa conjointe, le logement, le lien avec l'associatif. Il s'agit d'apporter vraiment un suivi individualisé. Tous les départements travaillent sur le même objectif, celui de rendre son territoire attractif pour faire venir de nouvelles populations. Comme le disait M. Camille CARMIER, il est important de bien accueillir, car cela peut faire arriver toute une famille et d'autres personnes issues de cette première famille.

Mme Nicole BARDI, informe que le site « ma vie en xaintrie », concentré d'énergie, a été mis en ligne courant janvier, et Sandy CREUSET a déjà reçu des appels, des personnes qui désiraient s'installer en campagne. Une chose est certaine, en Xaintrie nous sommes précurseurs vis-à-vis de cette démarche. Nous y travaillons depuis 2018, cela ne peut être que bénéfique pour notre secteur.

Mme Sophie MIGNARD, soumet donc cette délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DE LA CHARTE DES « VILLAGES ACCUEILLANTS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « Relever le défi démographique » du GIP Massif Central,

Vu la délibération n° 2018-021 du 11 avril 2018 relative à la candidature à l'appel à projets,

Vu la convention MC 0017515 attributive d'une aide européenne FEDER via l'autorité de gestion GIP Massif Central pour l'opération « Le maintien démographique : politique d'accueil de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne » co-signée le 19 décembre 2018,

Vu le projet de « Charte des Villages Accueillants »,

Vu l'avis favorable du 8 février 2021 de la commission « accueil des nouveaux arrivants »,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

Depuis 2009, le partenariat Massif Central (associant le GIP Massif central gestionnaire du FEDER, l'ANCT, les Conseils Régionaux et les Conseils Départementaux) s'est engagé dans le soutien à des dynamiques de reconquête démographique via plusieurs appels à projets dédiés. Ils souhaitent poursuivre ces politiques volontaristes et transversales afin d'inscrire cette dynamique de reconquête démographique dans la durée.

Les lauréats doivent disposer d'une stratégie globale d'attractivité territoriale et d'un plan d'action. Ils doivent également afficher des partenariats avec des organismes œuvrant déjà pour l'attractivité du territoire et désigner un élu référent, en charge du dossier.

En Xaintrie Val' Dordogne, la population décroît fortement. Ainsi, entre 2012 et 2017, la communauté de communes a perdu 80 habitants par an (soit - 0,7 % par an), malgré un solde migratoire positif. Le territoire apparaît comme un territoire âgé et vieillissant. En effet, les plus de 60 ans représentent 43 % de la population (près de 5 000 hab.) et la tranche des 45-59 ans, représentant les actifs vieillissants, près d'un quart de la population (2700 hab.). La mise en place

d'une politique globale d'attractivité s'avère donc indispensable.

C'est la raison pour laquelle la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne s'est engagée dès 2018 dans la réponse à cet appel à projets. Elle a ainsi lancé une politique d'attractivité et de l'accueil opérationnelle, articulée autour de 4 axes d'interventions :

- Le développement de la culture de l'accueil,
- La construction d'une offre globale d'installation (comprenant une offre d'activité/ d'emploi/ de locaux professionnels/ de foncier disponible, de logement et intégrant les éléments du cadre de vie local),
- La mise en réseau des acteurs professionnels intervenant dans cette construction d'offre d'installation,
- La diffusion, la promotion territoriale et la prospection à l'échelle supra,

Depuis cette date, la communauté de communes a mis en place des actions articulées autour de ces quatre axes : création du club d'entreprises « XVD Entreprises » pour accueillir notamment les investisseurs, création de la marque territoriale « Ma Vie en Xaintrie, concentré d'énergies », création d'un site internet dédié aux candidats à l'installation, activation d'un guichet unique pour les primo-accueillants, création de la commission intercommunale des nouveaux arrivants alimentant la réflexion sur les actions à mettre en place, mise en place d'événementiels tels que « la start'up est dans le pré », ...

Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a rebattu les cartes autour du mode de vie des citoyens. Désormais, certains aspirent à une vie plus rurale, aérée, laissant de côté la densité, la pollution, ... De ce fait, des territoires comme ceux de Xaintrie Val' Dordogne ont une opportunité pour accueillir ces populations. L'avance qu'a ainsi pris la communauté de communes en engageant une politique d'attractivité avant la pandémie doit être confortée et s'appuyer sur de nouvelles initiatives.

La communauté de communes souhaite ainsi approfondir la culture de l'accueil dans les communes. Pour cela, le plan d'action cible le maillage du territoire par un réseau de « villages accueillants ». Pour cela, une « *Charte du Village Accueillant* » a été élaborée et approuvée par la commission « accueil des nouveaux arrivants ».

Destinée aux communes volontaires qui entendent œuvrer en faveur des nouveaux arrivants et des candidats à l'installation, elle explique la démarche, la nécessité d'accompagnement de ces personnes et les engagements que les communes prennent. Il appartient ainsi aux communes qui le souhaitent, par délibération du conseil municipal, à adhérer à la charte et à constituer un groupe d'ambassadeurs locaux. En contrepartie, les communes volontaires bénéficieront d'un accompagnement spécifique et des outils créés et mis en œuvre par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte la « Charte du Village Accueillant », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer ladite Charte avec les communes volontaires.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS – ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT 2019-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « Relever le défi démographique » lancé par le GIP Massif Central,

Vu la délibération du 11 avril 2018 N° 2018-021, relative à la candidature à l'appel à projet,

Vu la délibération du 11 juillet 2018 N° 2018-046, relative au plan de financement du programme,

Vu la convention MC0017515 attributive d'une aide européenne FEDER via l'autorité de gestion GIP Massif central pour l'opération « Le maintien démographique : politique d'accueil de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne », co-signée le 19 décembre 2018,

Vu l'avenant n°1 à la convention MC0017515 du 17/01/2020 portant modification de la période d'exécution de l'opération et d'éligibilité des dépenses, du plan de financement et du taux d'intervention FEDER,

Vu l'avenant au cahier des charges de l'appel à projet accueil Massif central 2018 « Relever le défi démographique » du 7 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission accueil des nouveaux arrivants du 08 février 2021,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Vu l'avis du comité de pilotage accueil des nouveaux arrivants du 09 mars 2021,

Considérant que :

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne est impactée par la crise sanitaire actuelle. Les différentes mesures de restriction ainsi que les modifications des conditions de travail et de réunions ont retardé la réalisation du programme d'actions envisagé initialement.

La Communauté de Communes souhaite ainsi solliciter la prolongation de trois mois de la période d'exécution de l'opération, soit 39 mois du 01/01/2019 au 31/03/2022, afin de pouvoir mener à bien son plan d'action prévisionnel.

Le programme initial composé de dix actions principales est maintenu, mais des ajustements dans la mise en œuvre des actions doivent être opérés.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur un nouveau plan de financement prévisionnel sur trente-neuf mois qui permettra la concrétisation de la stratégie globale d'accueil et d'attractivité territoriale et la validation du nouveau calendrier opérationnel.

Plan de Financement HT sur 39 mois

Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Recettes
Frais de Personnel (salaires des chargés de mission)	118 553 €	FEDER (50% dépenses éligibles HT) POI Massif Central	107 325.50 €
Prestations externes	78 316 €	Autofinancement	107 325.50 €
Forfait coûts indirects (15% dépenses de personnel)	17 782 €		
TOTAL	214 651 €	TOTAL	214 651 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Article 1 : Le Conseil Communautaire sollicite la prorogation de trois mois de la durée de l'opération, soit jusqu'au 31/03/2022.

Article 2 : Le Conseil Communautaire sollicite le dé plafonnement de la subvention européenne FEDER et l'attribution du taux d'aide maximum de 50% des dépenses éligibles.

Article 3 : Le Conseil Communautaire valide l'actualisation du plan de financement prévisionnel associé au programme d'action de l'opération, énoncé ci-avant.

Article 4 : Le Conseil Communautaire charge la Présidente des demandes d'avenant auprès du GIP Massif central et de toutes les formalités en la matière.

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

ADOPTION DES TARIFS SOUVENIRS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE A LA BOUTIQUE DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 16 février 2021 de la commission tourisme,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs des objets vendus en boutique suivants :

Souvenirs 2021

	Prix de vente TTC
Souvenirs Divers	
Objet Rama	
Bougies TDM	4,00 €
Lot 3 bougies	10,00 €
Eric Fraysse	
Bâton de marche	10,00 €
Panache Blanc	
Robe	45,00 €
Parure Chevalier	35,90 €
Chasuble	17,50 €
Tresse velours	6,00 €
Chasuble personnalisé	18,00 €
Papo	
Chevalier	9,60 €
Cheval de chevalier	9,60 €
Archer	8,60 €
Robin des Bois	8,60 €

Reine Médiévale	9,60 €
Roi	9,60 €
Sorcière	8,60 €
Sorcier	9,60 €
Fantôme	9,60 €
Ballerine sur Licorne	22,50 €
Licorne	15,00 €
Ballerine sur Licorne	20,50 €
Mini Chevalier	11,50 €
Gardien de la forêt	10,00 €
Cheval squelette	15,00 €
Loutre	6,50 €
Hérisson	6,50 €
Rouge Gorge	6,50 €
Renard	6,50 €
France Médailles	
Médaille de Merle	2,50 €
VAH	
Bassinet à bec	16,00 €
Heaume de templier	11,00 €
Casque barbute	11,00 €
Casque à plume (fille et garçon)	14,00 €
Casque Aragon	17,00 €
Mini Set bouclier et épée	14,00 €
Coiffe Princesse	16,00 €
Couronne de Fleurs	6,50 €
Adrs	
Tirelire casque	9,50 €
Stylo Médiéval	3,50 €
Pot à crayon	9,50 €
Bougeoir templier	13,50 €
Collier monnaie médiéval	4,00 €
Aimant Médiéval	3,50 €
Porte Clef médiéval	5,00 €
Nature Planet	
Peluche Hibou	14,90 €
Peluche Faon	14,90 €
Peluche Renard	14,90 €
Peluche Loutre	14,90 €
Peluche Chauve souris	14,90 €
Visualisateur d'insectes	7,00 €
Magnet animaux	5,00 €
Porte clef animaux	5,00 €
Bracelet cuir	6,80 €
Stylo chouette	5,00 €
Crayon Chauve souris	3,00 €

Poupée Chevalier	17,00 €
Poupée Princesse	17,00 €
Cartamundi	
Jeux de cartes des blasons	9,50 €
Jeux des Cartes armures	9,50 €
Jeux de 7 familles du Moyen Age	9,50 €
Jeux des 7 familles des insectes	6,50 €
Jeux de 7 familles des Oiseaux	6,50 €
Sitaphy	
Arc et 3 flèches	19,60 €
Bouclier	15,00 €
Epée médiévale	10,90 €
Pendentif	4,50 €
Cheval bâton	19,50 €
Toupie	11,50 €
Baguette magique	6,50 €
Château à insectes	22,30 €
Tunique du chevalier	21,50 €
France Regard	
Aquarelle des Tours de Merle	8,00 €
Mug	6,50 €
Set de Table	5,00 €
Dépliant Recettes	4,20 €
Magnet	3,50 €
Petite Carte Postale	0,50 €
Grande Carte Postale	1,50 €
Décapsuleur	7,00 €
Stylo Bambou	4,00 €
Stylo Corrèze	3,00 €
Porte clef dépliant/19/Merle/cloche	5,00 €
Guide Corrèze	7,00 €
Planche à découper Corrèze	8,00 €
Sous verre Corrèze	6,00 €
Chevalier bois	6,00 €
Couteau Corrèze	9,60 €
Bouclier épée Corrèze	16,00 €
Parapluie carreaux	12,00 €
Dés à coudre TDM	4,00 €
Lot de 3 dés à coudre TDM	11,00 €
Peluche Corrèze	5,80 €
Panneau flèche Corrèze	6,50 €
Géo Relief	
Carte de la Corrèze en relief	15,50 €
Coco d'En Haut	
Pochette à histoires	21,00 €
Projecteur d'ombres	24,00 €

Silhouette articulée	13,00 €
Divers	
Affiche sépia	14,00 €
Guide "chevalier de la citadelle de Merle	2,00 €
Lot de 3 porte clefs	13,50 €
Marque page	1,50 €
Lot de 4 marque pages	5,00 €
Livres	
Editions Lorissee	
La Châtellenie de Merle	30,43 €
BRGM Editions	
Curiosités de La Corrèze	19,00 €
Interforum	
Louis le Galoup tome 1	15,00 €
Louis Le Galoup tome 2	10,05 €
Louis le Galoup tome 3	15,90 €
Louis le Galoup Tome 4	16,90 €
Louis le Galoup tome 5	16,90 €
Sans nom ni blason	4,80 €
Editions Gisserot	
Croyances Populaires	5,00 €
Pollution au MA	5,00 €
Plantes du jardin Médiéval	3,00 €
Recettes du Moyen Age	5,00 €
Princesses au Moyen Age	3,00 €
Chevalier au Moyen Age	3,00 €
Les châteaux forts	3,00 €
Métiers au Moyen Age	5,00 €
Paysan au Moyen Age	5,00 €
LO Diffusions	
Arbre Joyau de la Terre	25,95 €
Fêtes et Jeux du Moyen Age	19,50 €
Le Moyen Age	9,95 €
Les 7 Familles du MA	10,50 €
Lancelot	4,90 €
Fabliaux du MA	2,80 €
Chevaliers et chevalerie expliqués à mes petits enfants	5,27 €
Le MA à petits pas	7,80 €
Toutes les idées sont dans la nature	15,90 €
L'Arbre aux Merveilles	13,50 €
L'orientation	5,95 €

Le Moyen Age	14,95 €
A la recherche de l'épée légendaire	16,90 €
L'Europe au Moyen Age	5,60 €
L'univers est un arbre	16,00 €
Mon guide nature	13,95 €
Guide des aventuriers	9,95 €
Mini chercher et trouve	8,50 €
Guide des curieux de la nature	19,20 €
Le grand livre de la nature	20,20 €
Pour en finir avec le MA	8,00 €
Héros et merveilles du MA	40,60 €
Le MA expliqué en images	25,00 €
Chevalier et chevalerie expliqués à mon petit fils	8,10 €
L'art héraldique	29,00 €
Divin MA	17,00 €
L'économie rurale	8,00 €
50 questions loufoques	9,95 €
Pliages les chevaliers	5,90 €
Bonnes à croquer	17,00 €
Sauvages et médicinales	22,00 €
Editions Faion	
Les croisades	6,00 €
Châteaux forts en France	9,90 €
Editions Heimdal	
Châteaux forts en Corrèze	12,00 €
Revue du MA Dinan Cité Médiévale	12,00 €
Produits Alimentaires	
Glaces	2,50 €
Glaces	2,20 €
Glaces	1,70 €
Glaces Bio	3,50 €
Boissons diverses	2,00 €
Eau	1,00 €
Café	1,00 €
Chips	2,00 €
Barre chocolatée	1,00 €
Boissons Personnel	0,70 €
Café Personnel	0,50 €
Glaces Personnel	1,00 €
Hypocras	16,00 €
Tisanes	6,00 €
Biscuits Boadas	6,00 €
Jus de pomme cubis 1,5L	5,50 €
Jus de pomme bouteille 1 L	4,00 €

Dépôt Vente	
France Regard	
Carte Postale Nature	1,5
Philippe Marchegay	
Mémoires d'une Vallée	12,00 €
Caméloupon 1	14,00 €
Caméloupon 2	14,00 €
Marius petit gabarier clandestin	20,00 €
Marie France Houdart	
Tours de Merle	23,50 €
Bouligou et Farcidure	23,50 €
Bréjaude et Clafoutis	24,00 €
Ferme du Moyen Age	23,00 €
Enfants des Renardières	19,00 €
Gabriel des burons aux halles	22,00 €
Les eaux marchandes	23,50 €
C'est par les femmes	24,00 €
Le renard et la caverne	20,00 €
J'ai descendu dans mon jardin	11,00 €
Ferme du Moyen Age, Invitation au voyage	21,50 €
Edition Myosiris	
Sites Remarquables tome 3	32,00 €
Dialogue avec les arbres en Limousin	30,43 €
limousin qu'y a-t-il de meilleur	22,00 €
Les noms des lieux d'Argentat	12,00 €
Les mines d'Argentat	14,00 €
Les noms des lieux de la Xaintrie	18,00 €
Marcello l'asticot	6,00 €
Les 12 desserts de Marcello	8,00 €
Les 12 Soupes de Marcello	8,50 €
Le Petit patrimoine de la Corrèze	34,00 €
La Corrèze, d'eau de granite et d'arbres	24,00 €
Yannick Lac	
Crochet cœur	12,00 €
Crochet chouette	22,00 €
Crochet abeille	22,00 €
Crochet chauve souris	20,00 €
Crochet tête licornes	14,00 €
Crochet chat	20,00 €
Crochet tête sanglier	14,00 €
Crochet tête cochon	14,00 €
Crochet tête chat	12,00 €
Crochet tête renard	12,00 €
Crochet tête chouette	12,00 €

Crochet tête poussin	12,00 €
Crochet loutre	20,00 €
Crochet tête ourson	12,00 €
Crochet émoticones	12,00 €
Marionnette	14,00 €
Jacques Pair	
Miel	7,00 €
Les Cueillettes Corrésiennes	
Vins aromatisés (75cl)	16,00 €
Vins aromatisés (50cl)	14,00 €
Vinaigre divers	7,50 €
Huile aux cèpes	7,50 €
Cèpes cuisinés	8,00 €
Sel aromatisé aux champignons	7,00 €
Champignons séchés	8,00 €
Macérât huileux	7,00 €
Confitures diverses	6,00 €
Confit divers	6,50 €
Coffret champignons	20,00 €
Panier gourmand	26,00 €
Cave Viticole De Branceilles	
Champ du Clos 2015	13,00 €
Triadou Rosé Bio 2020	7,80 €
Ferrand Blanc 2020	9,00 €
Vin Paillé Blanc 2015	20,00 €
Bières des Anges	
Bouteille 1/2 L	3,50 €
Pack 3 bouteilles	10,50 €
M Bohême	
Savon corps	6,50 €
Coffret 4 savons	25,50 €
Savon liquide	10,50 €
Savon ménager	6,50 €
Bougie	13,50 €
O Pot	
Mug mouton ou paysage	15,00 €
Coquetier mouton	8,00 €
Coquetier Bleu	10,00 €
Repose cuillère feuille	15,00 €
Saladier moyen (mouton)	24,00 €
Saladier moyen (maison)	28,00 €
Porte savon (mouton)	14,00 €
Porte savon (poisson)	12,00 €
Grand plat (bleu)	42,00 €
Petit elfe	12,00 €
Grand elfe	15,00 €

Tasse bleue et sous tasse	18,00 €
Boite bleue	22,00 €
Lampe	80,00 €
Gratte ail	8,00 €
Petit bol (bleu)	12,00 €
Les Cahiers de Constance	
Guirlande à Fabriquer	9,90 €
Coffret Cadeau	17,90 €
Papier à Lettre	12,00 €
Cartes de jeu magiques	12,00 €
Carnet	3,50 €
Pirouettes Cacahuètes	
Kit créatif	13,90 €
Kit créatif	15,90 €
Kit créatif	9,90 €
Jeu de Puzzle château fort	23,90 €
Emilien Hérault (bijoux bois)	
Boucle d'oreille	23,00 €
Pendentif	25,00 €
OTVD	
Casse noix	6,50 €
Casse noix par 2	10,00 €
Essuies mains	6,50 €
Essuies par 2	10,00 €
Torchon circulaire	3,50 €
Torchon circulaire par 3	10,00 €
Planche à découper bois	9,00 €
Planche à découper bois par 2	15,00 €
Mug	5,50 €
Mug par 2	10,00 €

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

Mme France CHASTAINGT, informe que la Communauté de Communes a souhaité renforcer le programme d'animations, en présentant des prestations de qualité. Nous avons commandé l'écriture d'un spectacle théâtre et chant à Véronique Lesergent. Les spectacles vont commencer à partir du mois de mai, à raison de 10 représentations au total. Ce sont des spectacles qui vont tourner, tout comme le spectacle sur la gabare, pendant 2,3 voire 5 ans. Il s'agit d'un investissement. On va privatiser le site des Tours de Merle dès 19 heures, 19 heures 30, et nous ouvrirons ensuite le site pour ce spectacle théâtral. Le spectacle durera 1h30.

ADOPTION DES TARIFS D'ENTRÉE AU SPECTACLE THÉÂTRAL AU SEIN DU SITE DES TOURS DE MERLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du 5 mars 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne souhaite poursuivre le développement des Tours de Merle, en renforçant la qualité de ses prestations, de leurs impacts sur le territoire et en encourageant la créativité et en développant le travail en réseau sous différentes formes.

Un spectacle avec chants sous forme de déambulation théâtralisée est en cours de création. Ce travail est réalisé par une compagnie locale. Les représentations sont programmées en dehors des horaires traditionnels d'ouverture du site des Tours de Merle. L'objectif est de créer un moment d'authenticité, de raconter autrement et faire vivre et ressentir différemment l'histoire de Merle.

La Communauté de Communes doit fixer les tarifs d'entrées au spectacle théâtral.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil Communautaire adopte les tarifs suivants :

Tarifs Individuels	
Adulte (à partir de 16 ans)	12.00 €
Enfant (de 6 ans à 15 ans)	10.00€

RESULTAT DU VOTE :

UNANIMITÉ

Mme Nicole BARDI, informe que la Conférence des Maires aura lieu le 25 mars à 14 heures à Darazac. Elle invite l'assemblée à venir car cette conférence sera très importante, car il y aura une présentation du DASEN pour parler des écoles, du collège. Le budget sera également à l'ordre du jour, notamment les comptes de l'année 2020 et des orientations 2021. **Mme BARDI** souhaite la présence du plus grand nombre des maires.

M. Sébastien MEILHAC, prend la parole et demande si le RGPD, est connu de tous. Mme BARDI, répond que c'est une question qu'elle avait posée il y a un ou deux ans, mais que nous n'avons pas beaucoup avancé sur le sujet. Il est difficile effectivement pour les petites communes de le mettre en place et qu'il faut que l'on travaille sur ce RGPD.

Mme Nicole BARDI, donne lecture de la lettre et du poème de M. Jean PESTOURIE, une réponse lui sera transmise le plus rapidement possible par M. Daniel GRÉGOIRE.

« Madame,

Je tiens à vous informer par ce petit courrier du danger de ne plus avoir de collecte d'encombrants dans nos campagnes.

En effet, beaucoup de personnes parfois âgées ne peuvent se rendre dans les déchetteries faute de moyens. Nos prédécesseurs avaient mis en place ces collectes pour mettre fin aux décharges sauvages ; nous en avons une à Camps et une à Saint Mathurin.

Aujourd'hui ces efforts sont mis à mal ; que représente l'achat d'une mini pelle pour le tri (70 000 €) par rapport à des bureaux d'études qui coûtent deux fois la somme et qui parfois ne mènent à rien.

J'aime la nature et ces jolis paysages comme vous tous, je le pense. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard, car cela coûtera plus cher de mettre fin aux dépôts sauvages que d'investir.

Peut-être une autre solution ; investir dans une grue à grappins sur un camion et faire un roulement sur les communes avec un point de collecte...

Je l'avais déjà dit lors d'un conseil communautaire, j'ai peur que nous fassions un recul dans le temps.

Espérant que mon courrier vous amène à la réflexion, veuillez agréer Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, l'expression de toutes mes considérations. »

Madame la Présidente, donne ensuite lecture du poème de M. Jean PESTOURIE, qui enchantait les conseils communautaires par ces poèmes.

Jolie Dame Nature

*Ô jolie dame nature,
Je crains pour ton futur
Nous t'avons peut-être épargné des éoliennes ;
Mais la peur d'une autre pollution n'est pas lointaine
Dans nos travers bien boisés
Paradis des biches, cerfs et sangliers,
Un danger nous guette,
Et nous tous on le regrette.
Au bord d'une route dans un travers ;
On trouve pneus, bidons, un peu de fer.
A force de pollution, il n'y aura plus de champignons ;
Comment rester fier de notre belle région ?
La nature est notre fond de commerce touristique ;
Avec ces jeux de lumière, elle est si fantastique.
Alors si nous voulons garder ces sensations,
Travaillons et trouvons vite des solutions.*

Jean PESTOURIE.

L'ordre du jour étant épuisé, ainsi que les questions diverses, Mme la Présidente lève la séance.

Madame France CHASTAINGT.
Secrétaire de séance.

